

## DEMANDE DE SUBVENTION

Dossier à rendre complet à l'adresse suivante :

Département de l'Isère - Direction de l'aménagement- Service agriculture et forêt

7, rue Fantin-Latour - CS 41096 - 38022 Grenoble cedex 1

Pour tout renseignement : 04 76 00 60 58 - [dam.saf@isere.fr](mailto:dam.saf@isere.fr)

### 1 - Identification du demandeur :

Commune de : .....

Tél. : ..... Courriel : .....

### 2 - Caractéristiques du projet :

N° de(s) parcelle(s) à acquérir : .....

Surface totale de l'acquisition (en hectare-are-centiare) : .....

Ancien(s) propriétaire(s) des parcelles : .....

Parcelles à acquérir répondant aux conditions suivantes :

- Superficie > à 3 ha **et** situation à moins de 1,5 km d'une parcelle forestière communale :
- **Ou** dérogation possible si 1ère acquisition, réalisation d'une place de dépôt, ou rôle de protection / risques nat. :

Garantie que l'acquisition s'inscrira dans le cadre d'une gestion durable de la forêt :

- Inscription au régime forestier pour la mise en place d'un plan d'aménagement forestier :
- Adhésion à un label d'éco-certification PEFC ou autre certification équivalente :

### 3 - Dépenses prévisionnelles et calcul de la subvention (à remplir avec le responsable d'UT de l'ONF) :

Valeur de vente des parcelles	Frais d'expertise (ONF ou expert)	Frais de notaire	Total dépenses de l'opération d'acquisition	Taux de subvention du CD38	<b>MONTANT DE LA SUBVENTION</b> (plafond de 75 000 €)
				40%	

### 4 - Déclaration des aides de minimis :

L'aide « Aider les collectivités locales à acquérir des forêts » du Département de l'Isère est soumise au régime des aides de minimis et au règlement CE n°1407/2013. Le total des aides de minimis versées à une entreprise ne peut excéder 200 000 € sur une période de trois ans (tous financeurs confondus).

Si vous avez perçu depuis moins de 3 ans une aide de minimis, et/ou déposé un dossier sur un dispositif relevant de ce régime, indiquez le type d'aide, la date de la demande ou de l'accord et son montant.

Dates d'attribution des aides de minimis	Objet de l'aide	Montant de l'aide (€)
	<b>Total A des aides perçues</b>	
Dates de demande de l'aide de minimis si non encore perçue	Objet de l'aide	Montant de l'aide (€)
	<b>Total B des aides demandées non perçues</b>	
	<b>Total général (A+B)</b>	

## **5 - Pièces à joindre :**

- Délibération du Conseil municipal.
- Dossier d'expertise préalable portant sur la localisation, la qualité des terrains à acquérir et leur valeur de vente (expertise par la SAFER, le service des Domaines, l'ONF, les experts forestiers, ou par un autre expert qualifié)
- Attestation du propriétaire vendeur s'engageant à vendre le bien concerné selon l'estimatif financier proposé.
- Devis, estimatif des frais HT directement associés à l'acquisition (frais de notaires, de bornage, ...).
- Plan de situation et plan cadastral faisant figurer les parcelles déjà en propriété et les parcelles à acquérir.

## **6 - Engagements :**

Je soussigné, M / Mme ..... (Maire de la Commune)

- atteste :
  - o ne pas avoir signé le compromis de vente avant d'avoir reçu le courrier d'accusé de dépôt de dossier de demande de subvention du Département,
  - o l'exactitude des renseignements fournis,
  - o être en règle vis-à-vis de mes obligations fiscales, sociales et environnementales.
  
- m'engage à :
  - o ne pas revendre les parcelles acquises pendant au moins 15 ans,
  - o ne pas céder les droits de chasse sur les parcelles acquises à un autre tiers que l'ACCA locale,
  - o respecter les objectifs de regroupement foncier forestier, de développement des forêts de production et de favorisation de la mobilisation durable des bois locaux, de gestion durable des forêts et de confortement de leur rôle de protection vis-à-vis des risques naturels,
  - o informer le Département de toute modification intervenue sur le projet,
  - o satisfaire et faciliter l'ensemble des contrôles administratifs et sur place qui pourraient résulter de l'octroi de l'aide,
  - o rembourser les aides attribuées en cas de non-respect de mes engagements.

Fait à .....

Le .....

SIGNATURE (ET TAMPON DE LA COMMUNE)

### **Si une suite positive est réservée à votre demande, les documents suivants seront à fournir pour le paiement de la subvention :**

- Demande écrite du bénéficiaire de l'aide.
- Factures acquittées et/ou justificatifs portant sur les dépenses,
- Acte notarié (avant passage aux hypothèques) ou acte administratif,
- Délibération de la collectivité demandant l'inscription des parcelles acquises au régime forestier,
- PV de reconnaissance préalable à la demande d'application du régime forestier signé par l'ONF,
- Attestation d'adhésion à PEFC (ou une autre certification équivalente).